



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 AVRIL 2021**

re

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	10		1	08/04/2021

Secrétaire de séance : Mickaël VIATGE

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2021

10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
2.1 Commission voirie

Pour 2021, l'enveloppe annuelle voirie octroyée par le Département s'élève à 18.818,85€, déduction faite du montant des dépenses de voirie supplémentaires réalisées en 2020 (2.105,94€).

Sur les chemins non revêtus, il a été réalisé un travail de fond en 2020. Aussi, ces chemins ont bien résisté et ne nécessiteront, cette année, qu'un traitement superficiel sauf pour le chemin du Puech.

Comme l'année dernière, le technicien de la communauté d'Agglomération a parcouru tous les chemins de notre commune et a identifié les travaux à réaliser. La commission voirie a ensuite arbitré.

Le critère principal étant évidemment la sécurité des usagers et la fréquentation routière de la voirie.

Après discussion, il a été retenu par la commission voirie, les interventions suivantes :

- Chemin du cours sur 1.325m (reprofilage en grave émulsion, réalisation du revêtement) : environ 11.000€ ;
- Chemins de la Trapasse et du Poutou (reprise de nids de poule) : environ 150€ ;
- Chemin du Puech sur 200m environ (reprofilage en gravier non traité de pré scalpage à la mini pelle) : environ 3.300€.

2.2 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- Journée nettoyage de printemps : Un grand nombre de bénévoles étaient présents. Ils sont intervenus sur les différents chantiers : nettoyage du village et réouverture des chemins utilisés dans le cadre du projet du parcours pédagogique « nature ». On tient à remercier particulièrement les chasseurs de Larroque venus nombreux et très outillés. Un grand merci aussi à tous les Roucanels présents. Une nouvelle journée sera organisée le 29 mai, suivie d'un repas tiré du panier afin d'ajouter de la convivialité à ce moment.
- Sentier pédagogique nature et patrimoine : Ce dossier avance, puisque suite à notre présentation du parcours pédagogique aux Roucanels, en septembre 2020, Monsieur LEGER (chargé d'études écologie environnement pour l'agence MTDA) a déjà conçu 4 panneaux « arrêt » qui vont illustrer la faune et la flore présentes à Larroque. Lors de la réunion du 27 mars 2021 où Kenneth Hay était présent, une sélection des vieilles photos a été réalisée. Il a été aussi fait un inventaire des besoins en matériel (10 pupitres d'information, 3 panneaux interdiction de passage aux véhicules motorisés, 2 passerelles pour les fossés).

- Aménagement aire de repos : la municipalité aimerait réorganiser les différents espaces afin que chacun profite au maximum des lieux. 4 zones cohabiteraient : aire de stationnement, de pique-nique, de repos et un boulodrome. La société ESBTP, qui a déjà réalisé les travaux de la rue des trémières, est venue sur site et va nous proposer prochainement un projet qui intégrera l'aménagement de la RD 964 en vue de sa sécurisation.

2.3 Commission communication

Le livret d'accueil est terminé. Il sera imprimé à l'arrivée de nouveaux roucanels afin de permettre des mises à jour régulières.

Dates à intégrer dans le prochain journal :

- Samedi 31 juillet 2021 : fêtes annuelles avec Vide-greniers en journée et concert le soir ;
- 11 septembre 2021 : repas des roucanels sur la place de l'église avec un concert ;
- 26 juin 2021 : repas communal. Le conseil municipal souhaite que ce repas se déroule aussi dans les hameaux de la commune. Aussi cette année, il aura lieu aux Abriols.

2.4 Commissions des finances

Elle s'est réunie le 13 avril : la réflexion s'est portée sur le montant des taux des taxes locales et la présentation du budget.

3) Vote des taux des taxes locales

La compétence scolaire a été transférée à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, lors de sa constitution en 2017. A ce moment-là, chaque commune a calculé ce que l'école et les services associés aux écoles lui avaient coûté en 2016 et ce montant a été fixé comme contribution de chacune des communes au budget scolaire de l'agglomération. Mais cette contribution est figée alors que, depuis 2017, les dépenses ont augmenté sur l'ensemble du territoire (constructions de classes, rénovations indispensables, mises aux normes de sécurité, amélioration des conditions d'emplois des agents...), entraînant un déficit du budget scolaire porté par l'agglomération.

Il était donc urgent de revoir ce système qui creuse un déficit de plus en plus profond dans les finances de l'agglomération, tout en retardant des décisions d'investissements pourtant nécessaires. Plusieurs hypothèses ont été envisagées et discutées depuis 3 mois et la proposition finale, qui a suscité de nombreux débats et qui a été adoptée lundi 22 mars 2021 par 46 voix pour et 41 voix contre, est la suivante : dorénavant, l'agglomération prélèvera directement un complément d'impôt pour financer les dépenses scolaires par le biais de la taxe foncière (la taxe d'habitation disparaissant, il n'y a pas d'autre moyen, pour les collectivités, de prélever un impôt). Ce prélèvement fiscal de l'agglomération est compensé par une restitution de ressources aux communes. Cette restitution permet à la commune de baisser son propre prélèvement fiscal pour qu'au final, la taxe foncière augmente de manière mesurée.

Il n'est pas question d'augmenter purement et simplement l'impôt, mais il s'agit d'un glissement d'une part d'impôt municipal vers l'agglomération.

La solidarité permet de limiter les variations de hausse fiscale entre les communes de l'agglomération.

Compte tenu de ces différentes réformes et dans ces temps difficiles, il est proposé au conseil municipal d'aller dans le sens d'une diminution de la pression fiscale exercée sur les foyers fiscaux et notamment pour les propriétaires de la commune. Aussi, à la majorité, nous avons décidé de diminuer les taux des taxes foncières :

- **De 40,01% à 22,56% soit 17,45 points pour le foncier bâti**
- **De 35,06% à 19,77% soit 15,29 points pour le foncier non bâti**

4) Vote du budget communal primitif pour 2021

- Subventions aux associations : La subvention à l'ALMA (association de lutte contre les maladies animales) n'a plus lieu d'être. Le montant de cette subvention sera réparti sur les autres subventions. Les montants des subventions, pour 2021, sont donc les suivants : Pompiers 200€, anciens combattants 120€, pêche 50€, ADAR 50€. Le montant global des subventions ne change pas. Vote à l'unanimité.
- Budget primitif : En fonctionnement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 161.019,32€ contre 158.304,37€ en 2020 soit une augmentation maîtrisée de 1,71%. En investissement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 84.318,17€. Vote à l'unanimité.

5) Questions diverses

5.1 Elections départementales et régionales

Les élections régionales et départementales se dérouleront le 20 et le 27 juin 2021.

Compte tenu des consignes sanitaires, un parcours sera proposé de telle sorte qu'il n'y ait pas de croisement entre les votants. Deux bureaux de vote (un pour les régionales et l'autre pour les départementales) seront installés dans la salle polyvalente. Le nombre d'élus n'étant pas suffisant pour assurer la permanence, il faudra faire appel aux bénévoles de la commune. Un article sera inséré dans le journal communal et un appel sera lancé via le groupe solidarité roucanelles.

5.2 Demande d'un administré

Le propriétaire du restaurant « au relais des falaises » demande au conseil municipal l'autorisation d'occuper le domaine public situé devant son restaurant dès la possibilité de rouvrir son commerce. Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement.

5.3 Problème récurrent des pigeons

Malgré les battues réalisées en décembre 2020, les pigeons sont toujours présents dans le village.

Les solutions pour éradiquer les pigeons sont peu nombreuses :

- Mettre en place des pigeonniers pour permettre aux pigeons de nicher. Une personne doit tous les jours leur apporter à manger et en période de ponte relever les œufs. Difficile à mettre en place sur notre village et cette solution ne fait que limiter la population sans la supprimer.
- Acheter auprès d'un vétérinaire du blé contraceptif qui sera positionné dans un endroit fermé. Cette solution, comme la précédente, ne fait que limiter la population sans la supprimer. De plus, elle peut être dangereuse pour les autres oiseaux qui seraient attirés par le blé.
- Recours à une battue. Supprime une partie de la population mais pas dans son intégralité.
- Faire appel à un piéteur.

Après réflexion les deux dernières solutions vont être étudiées.

5.4 Compte rendu de la réunion du syndicat mixte d'adduction d'eau potable du gaillacois

Mark Helland fait un bref compte rendu de la dernière réunion. Les besoins en eau potable étant de plus en plus important, des investissements importants sont à prévoir. Ils auront une répercussion sur le prix de l'eau.